

MF1 ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN.

Cet entretien porte sur : l'organisation, la sécurité et la pédagogie générale appliquées à la formation des Directeurs de Plongée, des Guides de Palanquée, des plongeurs fédéraux ainsi que l'accueil et l'intégration des plongeurs tiers.

Fiche guide

Protocole :

- Le candidat tire au sort un sujet. Il dispose de trente minutes de préparation.
- A partir du contexte défini dans le sujet, le candidat présente en vingt minutes maximum au jury sa façon de concevoir et réaliser une/des actions de formation de plongeurs (P1 à P3, GP, DP, PE1 à PE3 et PA1 à PA3).
- Le jury est supposé être constitué de pairs formateurs.
- La proposition doit mettre en valeur les connaissances pédagogiques et les aptitudes organisationnelles du candidat ainsi que celles nécessaires à la sécurisation de l'action.
- L'exposé doit être illustré d'exemples et d'applications concrètes qui présenteront un caractère opérationnel.
- A l'issue de cette présentation, le candidat répond aux questions du jury portant sur le projet présenté ainsi que sur ses connaissances pédagogiques.
- Quand l'entretien est terminé le candidat, s'il le désire, dispose d'une minute pour conclure.
- La durée totale de l'épreuve ne doit pas excéder trente minutes (Hors préparation).

Compétences attendues :

Les compétences attendues sont relatives à l'accueil de tous les publics de plongeurs ainsi qu'à l'organisation des plongées en milieu naturel ou artificiel. Ces plongées peuvent être réalisées à partir du bord ou d'une embarcation. Toute proposition doit être mise en œuvre dans le respect et en cohérence avec le contexte réglementaire, ainsi que les exigences et/ou caractéristiques spécifiques de la plongée pour garantir la sécurité de la pratique.

- Organisation d'un projet de formation sur une période bloquée,

FICHE GUIDE

- Planification de cette période bloquée (pertinence et durée des thèmes abordés ainsi que des actions envisagées).
- Choix judicieux et réaliste des diverses ressources nécessaires à la réalisation du projet et leur mise en œuvre.
- Gestion d'un groupe, comportement et communication.
- Connaissances approfondie du cadre réglementaire et de la fonction de Directeur de Plongée.
- Choix et mise en place d'indicateurs d'évaluation.

Critères d'évaluation :

- Clarté de la démarche, structuration de l'exposé, adéquation et pertinence des solutions proposées dans le respect du contexte défini par le sujet.
- Réalisme, faisabilité, efficacité des actions ou solutions proposées.
- Connaissances en pédagogie générale, aptitude à l'organisation et à la sécurisation des actions.
- Connaissance des profils des plongeurs fédéraux et tiers, des encadrants et les compétences associées.
- Choix et mise en place d'une évaluation si nécessaire.
- Respect de la réglementation et des règles de sécurité.

Conseils aux candidats :

- Lire attentivement le sujet pour en comprendre le sens. Concevoir les actions pédagogiques et organisationnelles pertinentes à mettre en œuvre.
- Un exposé de vingt minutes ne s'improvise pas il nécessite une préparation spécifique.
- Ne pas perdre de vue que lors de l'entretien vous vous adressez à un jury de pairs formateurs.
- Cette épreuve vous permet d'exposer votre conception de l'accueil des différents publics et de leur formation.
- Les concepts pédagogiques sur lesquels s'appuient vos propositions doivent être illustrés d'exemples concrets et d'application réalistes.
- Le cadre de référence de votre prestation doit être votre expérience personnelle.
- Vous devez avoir une connaissance approfondie de la réglementation et des règles de sécurité.

Conseils pour le déroulement de l'épreuve:

- Prévoir un minimum deux membres de jury par atelier (Moniteurs 2^{ème} degré et Instructeur).
- Les membres du jury n'interviennent pas pendant les vingt minutes d'exposé.
- Lors des questions/réponses le jury ne s'adresse au candidat que par la forme interrogative.
- Les membres du jury ne doivent pas confronter leurs propres conceptions à celles du candidat.
- Au moyen de questions judicieuses le jury doit permettre au candidat de développer ou de préciser certains domaines peu traité ou imprécis.
- Cet entretien permet aussi, au jury, d'évaluer la compétence du candidat à présenter un projet et à l'argumenter afin d'y faire adhérer ses pairs.
- Le jury laisse au candidat, s'il le désire, une minute à la fin de l'entretien afin qu'il puisse faire une synthèse ou une analyse du déroulement de sa prestation et qu'il puisse éventuellement revenir sur ses propos.
